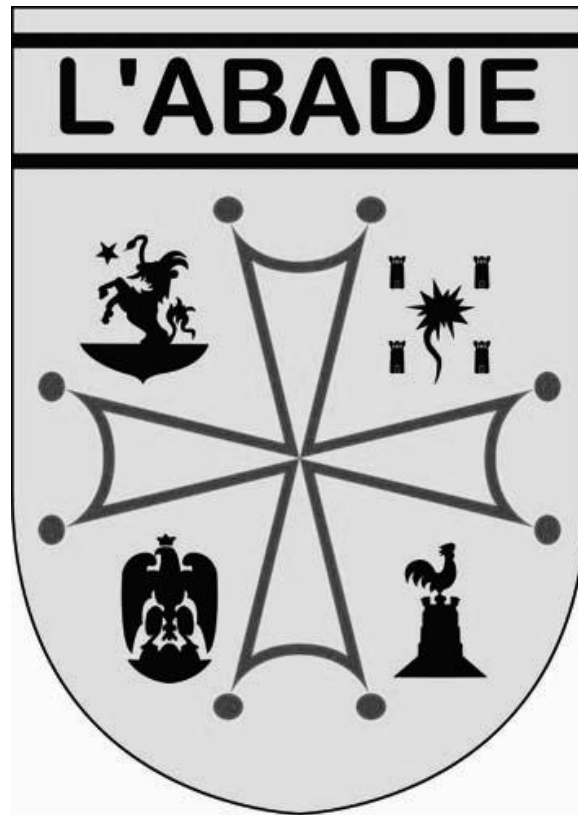


# ***La Tribune du C.D.I.A***



## ***Le bulletin d'information du Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie***

***Edition de mai 2010***

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie  
✉ 2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche  
✉ [cdia@cdia-abadie.org](mailto:cdia@cdia-abadie.org)

***Réunion d'information ouverte à tous***

**le SAMEDI 5 JUIN 2010**

**à 16H00**

**Au Clos Bouliste de l'Abadie**

**USINE D'INCINERATION :**

**MISE EN PLACE D'UNE VEILLE ENVIRONNEMENTALE**

A l'initiative de l'Agglo Nice Côte d'azur les associations, dont le C.D.I.A, représentées à la CLIS de la Sonitherm se sont réunies le jeudi 18 février 2010 afin de déterminer 5 nouveaux sites de surveillance: 4 dans la zone d'effluence et 1 en dehors.

Sur chacun des sites seront placés des jauges Owens, du Ray grass (fixateurs), et réalisées des analyses de sols. On y étudiera les dioxines, les furanes et les métaux lourds.

Nous sommes d'accord pour que l'on "conserve" les échantillons pour revenir ultérieurement sur les dioxines (PCB type dioxines)et les HAP (en particulier à cause de l'usine Gerland de la Trinité).

Les sites choisis sont:

1/ chez M. Chouvy, 74 route de l'Abadie.

2/ quartier St Roch : école des Orangers ou vers le collège J. Giono.

3/ l'école située près de l'oliveraie du Conseil Général (Observatoire).

4/ le Musée Matisse à Cimiez.

5/ l'école de Tourrette-Levens (hors panache de l'usine).

## QUI S'INTERESSE AU NUAGE DE L'INCINERATEUR ?



Parce qu'il est situé dans la banlieue Nord-Est de la ville, loin du Centre et de la Promenade des Anglais, le NUAGE permanent rejeté par la cheminée de l'incinérateur semble **oublié**.

Pourtant les nuisances persistent, sous forme d'une fumée épaisse qui contient poussières, dioxines et métaux lourds, sous forme d'explosions sonores parfois très fortes (le 18 septembre 2009 et le 30 avril 2010), sous forme d'émanations olfactives incommodantes, et continuent d'empoisonner la vie quotidienne des riverains. **Oubliés aussi ces citoyens là!**

**Oubliés les engagements** des responsables politiques qui le 20 juin 2009, lors de l'Assemblée Générale du C.D.I.A, déclarent au sujet d'un rapport d'analyses falsifié, *«il faut que la Sonitherm réponde de ses actes de falsification...ses dirigeants ont dupé à la fois les riverains, Nice-Côte d'Azur et les services de l'Etat»* (journal Nice Matin du 21/06/2009).

Seules à ce jour les associations ont pris leurs responsabilités et déposé plainte pour faux et usage de faux; le C.D.I.A. le 6 novembre 2009 auprès du Commissariat de Police Nationale de l'Ariane, et Un Coeur pour l'Ariane le 26 mars 2010 auprès du Procureur de la République.

**Oubliées les décisions** prises par la Commission de Surveillance de l'usine d'incinération lors des réunions du 19 juin 2009, du 29 septembre 2009 et du 27 janvier 2010.

Notamment la mise en place rapide d'une veille sanitaire pour évaluer les risques sur la santé publique et recenser les cas de cancers à proximité de l'incinérateur, avec la création d'un groupe de travail associant le C.D.I.A. sur ce sujet.

Mais aussi la création d'une commission, avec la présence des associations de riverains sur le projet« ECOPARC » de tri-compostage-valorisation des déchets. A ce jour aucune sollicitation pour participer à ces travaux!!!

**Oubliées les intentions** de transparence et de communication exprimées par les collectivités. Pas encore de résultats des analyses sur les taux de dioxines dans les olives et huiles d'olives récoltés en décembre 2009.

**Oubliées les orientations** du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, adopté en octobre 2004, et indiquant page 135 «*Conformément à l'avis du conseil Général des Alpes Maritimes en date du 17 février, ...les collectivités maîtres d'ouvrage des usines d'incinération existantes de Nice et d'Antibes devront disposer de solutions de remplacement à l'horizon 2018, au terme du contrat d'exploitation en cours, pour l'usine de Nice*».

Le C.D.I.A demande le respect des engagements et l'application des décisions.

Mais aussi un véritable protocole d'analyses réalisé par un organisme indépendant, des contrôles inopinés des installations de l'usine, une étude réelle sur les risques sanitaires ainsi qu'une véritable politique de réflexion sur les solutions alternatives à l'incinération afin de protéger l'environnement et la santé de nos enfants.

**POURQUOI NE PAS APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRECAUTION A NOTRE NUAGE ?**

**POURQUOI ATTENDRE ?**

### **ENFIN UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE SANS DANGER ?**

Notre colline a son lot d'antennes de téléphonie mobile (sur la cime de l'Ubac, sur la route de l'Abadie etc. ...)

Celles qui se dressent à côté de la salle Anghilante, l'une depuis plusieurs années, l'autre depuis plusieurs mois, sont elles moins dangereuses que celles que l'on refuse ou fait déplacer à proximité des écoles ?

Notre colline étant déjà soumise aux dangers de l'usine d'incinération, nous aimerions être totalement rassurés, car cette salle accueille les enfants de toute l'Abadie et du centre de Saint André plusieurs fois par semaine.

Il nous a été dit que des mesures auraient été prises et indiqueraient que les émissions sont très inférieures aux normes européennes°. Pour l'instant, nous n'avons vu aucun document. Aussi nous posons la question de savoir comment ces normes ont été établies, et en particulier si des études sérieuses ont été menées pour infirmer ou confirmer le lien que les cancérologues établissent entre certains cancers et la proximité des relais GSM.

« Là où la France et la Commission européenne se contentent de 41 volts par mètre, la Russie et l'Italie limitent cette intensité à 6 volts, et Genève à 4 volts. Soit des expositions dix fois inférieures. » (Roger Santini, chercheur à l'Insa (Institut national des sciences appliquées) de Lyon )

## **INTERNET SUR LA COLLINE : UN HAUT-DEBIT BIEN ... FAIBLE !**

Suite à l'article de notre dernière Tribune, plusieurs d'entre vous nous ont informés que le haut débit Internet était très largement ... insuffisant. Nous vous remercions pour votre implication.

Cela nous a permis de rencontrer des responsables ... le mardi 13 avril dernier, dans les bureaux de M. Rudy SALLES, dont l'Adjoint au Directeur de France Télécom qui a pu nous fournir un certain nombre de précisions que nous voulons vous faire partager :

- nous sommes tombés d'accord pour dire que 512 K entrant et environ 100 K sortant ne pouvaient plus aujourd'hui, avec le poids des dossiers transmis, être considérés comme acceptables.
- **France Télécom est techniquement en mesure de nous apporter une solution, mais il en est empêché par la Haute Autorité de la concurrence (ARCEP)** qui dans un avis rendu le 22 décembre 2009 estime « que ces projets doivent être réservés à des situations exceptionnelles et à des zones non-dégroupables » c'est à dire là où les opérateurs tiers n'ont pas accès au réseau France Télécom. Le risque, selon l'ARCEP, serait d'induire « des distorsions de concurrence ».

Que signifie ce langage ésotérique ?

Que les opérateurs concurrents de France Télécom devraient investir dans les « sous-répartiteurs », mais selon l'ARCEP le « coût » serait trop élevé pour eux !

Et de ce fait AUCUNE SOLUTION d'amélioration du haut débit Internet sur la colline n'est envisagée à court et à moyen terme.

France Télécom a demandé à l'Autorité européenne ad hoc de se prononcer sur le bien fondé de cette décision de l'ARCEP qui touche environ 10% des abonnés Internet.

Ce sont les collectivités territoriales qui ont été à l'initiative de l'augmentation du débit via le réseau de France Télécom, **la solution est donc entre les mains de nos décideurs politiques locaux** qui ne devraient pas se satisfaire d'un état de fait préjudiciable pour les entreprises et les particuliers.

Le CDIA se propose de rencontrer l'élu responsable Internet de l'Agglo Nice -Côte d'azur pour que les internautes abadiens soient traités à égalité de droit.

Nous souhaitons que beaucoup d'Abadiens signent la pétition que le CDIA met en ligne sur son site [www.cdia-abadie.org](http://www.cdia-abadie.org) pour soutenir **nos élus dans la demande d'un réseau internet de qualité.**

## HUMEUR 1

### *Jolie basse-cour !*

Ni les discours sucrés des courtisans, la voix avinée du ministre défendant son « grand » projet devant des députés « absents », ne pourront rien y changer : depuis la phrase lancée par N.S. président à des paysans butés : « vous avez raison, l'environnement ça commence à bien faire », la messe était dite.

De recul en recul, sous la pression des lobbys de tout poil, la grande réforme « verte » a été affaiblie, rendue anémique. Dix dossiers au moins ont été revus à la baisse : parc éolien, taxe carbone, responsabilité des entreprises, limitation des pesticides, etc.

Les mesures d'austérité annoncées aujourd'hui serviront encore de prétexte pour ne pas investir sérieusement dans les économies d'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables. Naguère favorables au Grenelle I, même les Verts – qui ne sont pas des va-t-en-guerre – n'ont pas voté ce Grenelle II.

Gouvernés par de tristes sires, nous vivons une triste époque.

## HUMEUR 2

### ***Des effets pervers de la mise en place de l'agglomération Nice Côte d'Azur***

Pour nous "vendre" la CUNCA puis l'agglomération urbaine Nice Côte d'Azur, **on** (que le pronom indéfini est d'un usage délicat dans la langue française) **on** nous avait vanté les mérites "de la mutualisation des moyens pour une plus grande efficacité sur le territoire de la nouvelle entité".

**Mais**, malheureusement, aujourd'hui, le citoyen de base constate que les centres de décision et d'écoute se sont éloignés de lui et qu'il ne reçoit plus, ou rarement, les services qu'il est en droit d'attendre d'une collectivité territoriale dans laquelle il paie des impôts.

Un exemple parmi tant d'autres : les miroirs aux carrefours de l'école élémentaire Germaine Chemin et du Staou Inférieur ont été brisés (on doit regretter et lutter contre le vandalisme, c'est évident !) mais au bout d'un an et demi et 6 réclamations ou demandes adressées oralement ou par écrit, aucune réponse.

Devons-nous attendre un accident gravissime, à la sortie de l'école par exemple, pour que l'on fasse enfin l'effort financier de quelques centaines d'euros ?

D'autre part, sur notre colline, routes et chemins sont dans un triste état : mais que représente la petite communauté abadienne dans un ensemble de quelque 600 000 habitants où des artères de prestige ou de préférence électorale prédominent ?

Pourquoi ce billet d' (mauvaise) humeur ?

Parce qu'au fil des discussions que nous avons avec certains d'entre vous, c'est un ras le bol qui se manifeste: le CDIA se contente d'être votre porte-parole.

## LIRE

Célèbre aux Etats-Unis, **JOYCE CAROL OATES** ne connaît pas en France le succès qu'elle mérite. Dans « Mère morte », l'assassinat de leur mère va bouleverser les comportements et les relations de deux sœurs que tout oppose. Dans « Johnny blues », les fantasmes des lycéen(ne)s autour d'un adolescent solitaire accusé du meurtre de son beau-père se réveilleront trente ans plus tard, lors d'une fête de retrouvailles. Un choc, un évènement révélateur, et l'auteur nous conduit simplement, avec réalisme, humour et une tendresse qui lui est bien particulière, à la découverte de « l'Amérique profonde » contemporaine.

## VOIR

✘ « Mademoiselle Chambon » Une institutrice sans malice brise un cœur simple à la campagne. **STEPHANE BRIZE** joue tout en douceur sur la corde sentimentale. Les dames fondent (dit-on) pour Vincent Lindon, les hommes craqueront (certains) pour Sandrine Kiberlain. Ou vice-versa. Mais de vice, il n'y a pas. Erotisme chaste : rare au cinéma, par les temps qui courent...

✘ « Vincere » **MARCO BELLOCCHIO** privilégie une histoire privée (couple, maternité, trahison) sous des airs de film historique (images « d'actualité » pour faire vrai), mais n'aide guère à comprendre la montée du fascisme italien. Un comble, vu que le héros est un certain Benito. Cela dit, le film est beau et consensuel : était-ce le but recherché ? L'actrice interprète en finesse, à la Romy Schneider, cette amante répudiée, mère frémissante en lutte contre le déni de paternité d'un géniteur nommé Mussolini.

✘ « Amours troubles » de **MARTIN BREST** (2002), en v.o. : « Gigli », du nom du héros. On connaît l'opportunisme (le cynisme) de ces distributeurs qui n'hésitent pas, par exemple, à maquiller le titre d'un film étranger pour le rendre plus croustillant au goût supposé des Français. Cela dit, il s'agit bien de trouble ici, mais comme le vin trouble l'eau, ou l'inverse, et au final comment les identifier ? Rassurons-nous J. Lo (Jennifer Lopez pour les bleus) ne s'évanouit pas dans Ben Affleck ni lui en elle. Mais l'inversion progressive des rôles masculin/féminin de leurs personnages peut créer le trouble. A noter que les grands Al Pacino et Christophe Walken n'ont que de trop petits rôles



✘ Il faut choisir. Tout le monde ne peut pas être étudiant, vieux, handicapé, journaliste encarté, chômeur (quoique...). Le cinéma, c'est pas donné. A choisir, pourquoi aller voir « Liberté » plutôt que « La rafle » ? Chacun rappelle à la mémoire collective, sur un mode douloureux, des pans honteux de notre histoire, que l'école et le discours officiel ont longtemps occultés. Le film de **ROSELYNE BOSCH** met en scène l'horrible épisode de la rafle anti-juifs du Vél d'Hiv, commandée par Pétain en 1942. « Liberté » ressuscite la tragédie moins connue du peuple gitan, pourchassé sous le gouvernement de Vichy aux ordres de l'occupant nazi. Les deux films sont utiles. Mais **TONY GATLIF**, sans grands moyens, révèle avec une fraîcheur parfois naïve, jeux et chants et danses (que du bonheur !) une histoire sinistre qu'on ignorait.

✘ « Welcome » scénarise d'une façon faussement documentaire la situation des émigrants parqués à Calais, où ils ont abouti dans l'attente, souvent illusoire, d'un passage vers l'Angleterre. Extrêmement fragilisés parce que étrangers et irréguliers, exposés à toutes les vilénies. Encore un film utile, sur un sujet fort, actuel. Mais ici, les avis divergent. Ou bien on reconnaît à **PHILIPPE LIORET** le grand mérite d'avoir choisi de montrer au spectateur lambda cette réalité dérangeante qu'il ignorait. Ou bien, connaissant déjà son sujet et mieux encore, on lui reprochera ses complaisances de scénario, ses afféteries de mise en scène et ses insuffisances (Presque rien n'est montré du comportement quotidien des « chiens de garde » chargés de contrôler ces êtres humains sans-papiers.)

Ont participé à la rédaction de cette publication Jean-Claude Benotto, Jo Cavaglieri, Jean-Pierre Charles, Nicole Checconi, Didier Chouvy, Jack André Closse, Fernande Dalbera, Lazare Ercolani, Michèle Lebard, Hélène Manin, Monique Pasquetti, Marie-Anne San José, Georges Tomatis, Lucette Bontemps, Henri Gavache, Régine Lauro.

Pour nous contacter :

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie  
✉ 2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche  
✉ cdia@cdia-abadie.org

## Sigles et acronymes utilisés dans La Tribune

<b>ARCEP</b>	<i>Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes</i>
<b>CUNCA</b>	<i>Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur</i>
<b>CLIS</b>	<i>Commission Locale d'Information et de Surveillance</i>
<b>DRIRE</b>	<i>Direction Régionale Industrie recherche Environnement</i>
<b>HAP</b>	<i>Hydrocarbures Aromatiques polycycliques</i>
<b>INSA</b>	<i>Institut National des Sciences Appliquées</i>
<b>INSERM</b>	<i>Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale</i>
<b>INVS</b>	<i>Institut National de Veille Sanitaire</i>
<b>NCA</b>	<i>Nice Côte d'Azur</i>
<b>PCB</b>	<i>Polychlorobiphényles aussi appelés biphényles polychlorés (BPC)</i>
<b>SEC</b>	<i>Société d'exploitation de Carrières</i>
<b>SNPA</b>	<i>Usine d'asphalte de Saint André de la Roche</i>
<b>SONITHERM</b>	<i>Usine d'incinération de l'Ariane</i>
<b>UIOM</b>	<i>Usine d'incinération d'ordures ménagères</i>



**COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE L'ABADIE**  
**BULLETIN D'ADHESION 2010**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
demande à être membre de l'association C.D.I.A. en 2010 et verse à ce titre la somme de 15 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « C.D.I.A. ».

Fait à ....., Signature :

Le ..... 2010

Je suis informé(e) que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresserai au secrétariat de l'association.

A retourner accompagné de votre règlement à :  
C.D.I.A. – 2073, route de l'Abadie – 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE